

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –  
SEANCE DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018**

Le vendredi 14 DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation adressée le vendredi 7 DECEMBRE 2018.

**Etaient présents :**

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

- Pascale BALLE
- Catherine BROSSARD
- Brigitte TESSON
- Loïc PERON
- Armel PECHEUL
- Annie COMPARAT
- Michel BAUDUIN
- Gérard MERCIER
- Gérard MONGELLAZ

Conseillers communautaires de la ville du CHATEAU D'OLONNE :

- **Joël MERCIER**
- Gérard HECHT
- Jean-Pierre BOILEAU
- Philippe RATIER
- Jean-Pierre CHAPALAIN
- Françoise REZEAU
- Mauricette MAUREL
- Bernard CODET
- Isabelle DOAT
- Chantal MEREL

Conseillers communautaires de la ville d'OLONNE SUR MER :

- **Yannick MOREAU**
- Lucette ROUSSEAU
- Didier JEGU
- Michel YOU
- Sophie LOPEZ
- Simon AVRIL
- Nicole LANDRIEU

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

- Francis BOSSARD

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

- **Albert BOUARD**
- Patrice AUVINET

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

- Noël VERDON

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :

- **Alain TAUPIN**

Etaient excusés :

- **Didier GALLOT**, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Brigitte TESSON
- Frédéric CHENECHAUD, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Loïc PERON
- Lionel PARISSET, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Brigitte GAUVIN, conseillère communautaire des Sables d'Olonne,
- Anthony PITALIER, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Gérard MERCIER
- Annick BILLON, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Gérard HECHT
- Annick TRAMECON, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à J. Pierre BOILEAU
- Florence PINEAU, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Lucette ROUSSEAU
- Nathalie SILARI, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer,
- Alain BLANCHARD, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Armel PECHEUL
- Frédéric BENELLI, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Michel YOU
- Christine DELPIERRE, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Sophie LOPEZ
- Bernard MARCHAND, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Didier JEGU
- **Jean-Paul DUBREUIL**, conseiller communautaire de Sainte Foy, donne pouvoir à Yannick MOREAU
- **Fabrice CHABOT**, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne
- Stéphane VIOLLEAU, conseiller communautaire de l'Ile d'Olonne
- Yvon ALLO, conseiller communautaire de Vairé.

**Monsieur Francis BOSSARD est désigné secrétaire de séance**

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**FINANCES**

- 190. Décision modificative n°3 du budget Principal
- 191. Décision modificative n°3 du budget Activités Industrielles et Commerciales
- 192. Décision modificative n°1 du budget ZAE Plesses Sud Actilonne
- 193. Décision modificative n°2 du budget Epinettes
- 194. Budget Principal : Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements 2018 avant le vote du budget primitif 2019
- 195. Budget Assainissement : Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements 2018 avant le vote du budget primitif 2019
- 196. Budget Port de Plaisance : Autorisation à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements 2018 avant le vote du budget primitif 2019
- 197. Clôture du budget annexe Pôle Equestre vendéen

**URBANISME**

- 198. SCOT et compatibilité avis sur la modification simplifié n°2 du PLU de Talmont Saint Hilaire
- 199. La Vannerie Ilôt Nord : acquisition foncière GUIET

**ENVIRONNEMENT**

- 200. Dissolution du Syndicat de la chenille
- 201. Lutte contre les frelons asiatiques

**CULTURE ET EVENEMENTIEL**

- 202. Conservatoire de musique Marin Marais tarifs concert EILSOA du 5.05.2019
- 203. EILSOA concert du nouvel an : contrat de cession
- 204. Conservatoire de musique Marin Marais : demande de subvention auprès du Département
- 205. Théâtre en Vendée - Convention tripartite

## **SPORT**

- 206. DSP Piscines communautaires rapport d'activité 2017
- 207. Définition de l'intérêt communautaire des équipements sportifs : ajout de la piscine du remblai
- 208. Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe sportif et évènementiel : choix du maître d'oeuvre

## **SOLIDARITE SANTE CIAS**

- 209. Service prévention auprès des séniors – grille tarifaire

## **TRANSPORT**

- 210. Définition de l'intérêt communautaire pour la compétence stationnement

## **ECONOMIE**

- 211. Tarifs Pépinière d'entreprises à compter de janvier 2019
- 212. Tarifs village nautique à compter de janvier 2019
- 213. Demande de dérogation au repos dominical 2019

## **DECHETS**

- 214. Marché de collecte et traitement /valorisation des bennes du centre technique municipal des Sables d'Olonne

190. BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°3

**Détail par section :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Libellé du compte	Chapitre	Gest.	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Dépenses	Recettes
subvention de fonctionnement Plesses	67	1FIN	90	67441		1FIN		224235	
	023	1FIN	01	023		1FIN		-224235	
impact correction des rattachements +66 erronés sur Epinettes	67	1FIN	90	67441		1FIN		16060	
Taxe fonciere VEN	011	1FIN	90	63512		1FIN	VEN	13000	
Taxe fonciere Pépinière	011	1FIN	90	63512		3PEP		12000	
Electricité	011	1FIN	01	60612		1FIN		42440	
indemnite aire de grand passage	011	1FIN	524	6228		4VOY		5500	
Transports ajustements	011	2TRA	815	611		2TRA		25000	
Fourrière animale erreur inscription	011	2FOU	12	611		2ANI		25000	
Dépenses imprévues	022	1FIN	20	022		1FIN		-139000	
Transports ajustements	011	2TRA	815	611		2TRA		25000	
virement section investissement	023	1FIN	01	023		1FIN		-25000	
Ajustement d'équilibre	011	1FIN	01	6228		1FIN		164000	
Régularisation fiscalités	73	2TRA	815	7342		2OLE	2018		30 000,00
Régularisation fiscalités	73	1FIN	95	7362		6TOU	2018		140 000,00
annulation titres occupation domaine portuaire	70	1FIN	90	70323		2POR	PLAISANCE		-6 000,00
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	412	60633		1FIN		100	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	020	60636		1FIN		7000	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	412	6135		1FIN		100	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	413	615221		1FIN		600	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	90	615228		1FIN		100	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	812	615231		1FIN		100	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	90	615231		1FIN		700	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	90	615232		1FIN		2500	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	020	61558		1FIN		1000	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	522	617		1FIN		4500	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	020	6226		1FIN		3000	
annulation de rattachements erronés	011	1FIN	90	6228		1FIN		300	
annulation de rattachements erronés	77	1FIN	412	7718		1FIN			200,00
annulation de rattachements erronés	77	1FIN	413	7718		1FIN			600,00
annulation de rattachements erronés	77	1FIN	20	7718		1FIN			11 000,00
annulation de rattachements erronés	77	1FIN	90	7718		1FIN			3 600,00
annulation de rattachements erronés	77	1FIN	812	7718		1FIN			100,00
annulation de rattachements erronés	77	1FIN	522	7718		1FIN			4 500,00
rattachements à annuler									
annulation des rattachements erronés									
<b>Total Section de Fonctionnement</b>								<b>184 000,00</b>	<b>184 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Libellé du compte	Chapitre	Gest.	Fonction	Nature	Opération	Service	Antenne	Dépenses	Recettes
Aide de la CAF acquisition véhicuel	16	4SOC	64	16876		4CR4	EN640VY		3 648,63
Subvention CAF	13	4SOC	64	1311		4CR4	EN640VY		2 432,40
Acquisition véhicule RAM	21	2DST	64	2182		4CR4		6 081,03	
Diminution de l'avance faite aux Plesses	27	1FIN	90	27638		1FIN			224 235,00
	021	1FIN	01	021		1FIN			-224 235,00
Erreur imputation DM2	16	1FIN	01	168751		1FIN		83 352,61	
Erreur imputation DM2	16	1FIN	01	168751		1FIN		-194 000,00	
Correction erreur imputation DM 2	27	1FIN	90	27638		1FIN		-83 352,61	
Correction erreur imputation DM 2	27	1FIN	90	27638		1FIN		194 000,00	
virement section fonctionnement	021	1FIN	01	021		1FIN			-25 000,00
annulation crédits billettiques ubi	21	2TRA	815	2158		2OLE		-25 000,00	
transfert crédits cool->CAJ	20	4PDE	422	2051		4CAJ		3 000,00	
transfert crédits cool->CAJ	21	4PDE	522	2135		4COO		-3 000,00	
<b>Total Section d'Investissement</b>								<b>-18 918,97</b>	<b>-18 918,97</b>

**La Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et Simon AVRIL) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

191. BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES :  
DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°3

**Détail par section :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Libellé du compte	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
TVA : Sortie du Village Nautique de l'actif	77	775		265 000,00
TVA : augmentation de la VNC	042	675	265 000,00	
<b>Total Section de Fonctionnement</b>			<b>265 000,00</b>	<b>265 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Libellé du compte	Chapitre	Nature	Dépenses	Recettes
TVA : augmentation de la VNC	040	2135		265 000,00
TVA : Sortie du Village Nautique de l'actif	21	2135	265 000,00	
Cautions en dépenses	165	165	1 000,00	
Cautions en recettes	165			1 000,00
<b>Total Section d'Investissement</b>			<b>266 000,00</b>	<b>266 000,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et Simon AVRIL) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

192. BUDGET ZAE PLESSES ACTILONNE : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°1

**Détail par section :**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Objet de la DM	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses	Recettes
transformation avances LSO Agglo en subventions	77	1FIN	774	1FIN		224 235,00
Transfert de la subvention vers le stock	040	1FIN	71355	1FIN	224 235,00	
<b>Sous total section de fonctionnement</b>					<b>224 235,00</b>	<b>224 235,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Objet de la DM	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses	Recettes
Diminution de la valeur du stock	040	1FIN	3555	1FIN		224 235,00
Constatation de la diminution de l'avance	16	1FIN	168751	1FIN	224 235,00	
<b>Sous-total section d'Investissement.</b>					<b>224 235,00</b>	<b>224 235,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et Simon AVRIL) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

**Détail par section :****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Objet du manque de crédit	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses	Recettes
Subvention versée	74	2AME	7473	2AME		-95 000,00
Subvention versée	77	2AME	774	2AME		95 000,00
Intérêts financiers	66	1FIN	66111	1FIN	220,00	
Charges de Fonctionnement	011	2AME	605	2AME	-220,00	
<b>Total Section de fonctionnement</b>					0,00	0,00

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et Simon AVRIL) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

194. BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

(dans la limite de 25% des crédits ouverts à l'exercice précédent)

Budget principal 2019	Montant
Chapitre 20	119 517,19
Chapitre 21	2 300 419,27
<b>Total</b>	<b>2 419 936,45</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et vote contre de Simon AVRIL) d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement budgétaires susmentionnés par anticipation budgétaire.**

195. BUDGET ASSAINISSEMENT : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

(dans la limite de 25% des crédits ouverts à l'exercice précédent)

Chapitre	Crédits ouverts
20	78 750,00
21	1 722 514,88
<b>Total</b>	<b>1 801 264,88</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et vote contre de Simon AVRIL) d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement budgétaires susmentionnés par anticipation budgétaire.**

196. BUDGET PORT DE PLAISANCE : AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2019 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

(dans la limite de 25% des crédits ouverts à l'exercice précédent)

Chapitres	Crédits ouverts
20	32 500,00
21	33 500,00
<b>Total général</b>	<b>66 000,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et vote contre de Simon AVRIL) d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement budgétaires susmentionnés par anticipation budgétaire.**

197. CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE POLE EQUESTRE VENDEEN ET AFFECTATION DU RESULTAT AU 31/12/2018

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU et Simon AVRIL) :**

- **D'autoriser à procéder à la clôture du budget annexe Pôle Equestre Vendéen au 31/12/2018 ;**
- **De préciser que la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe sera effectuée par le comptable assignataire du budget annexe vers le budget Principal des Sables d'Olonne Agglomération ;**
- **De Reprendre le résultat de clôture dans le budget principal des Sables d'Olonne Agglomération.**

198. SCOT ET COMPATIBILITE : AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE TALMONT ST HILAIRE

Considérant l'objet du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Talmont St Hilaire, ce dernier n'a pas d'incidence sur le SCOT des Sables d'Olonne Agglomération.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Talmont Saint Hilaire.**

199. LA VANNERIE Ilot Nord – ACQUISITION FONCIERE GUIET

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m <sup>2</sup> )	Prix HT net vendeur
Consort GUIET	ZE 30  Olonne sur Mer	2 373	28 000 €  <i>Toutes indemnités incluses</i>  <i>(Soit 2 373 m<sup>2</sup> x 11,40 € /m<sup>2</sup> = 27 052.2 € net vendeur</i>  <i>+ 947.8 € de marge de négociation : env. 3,4%)</i>

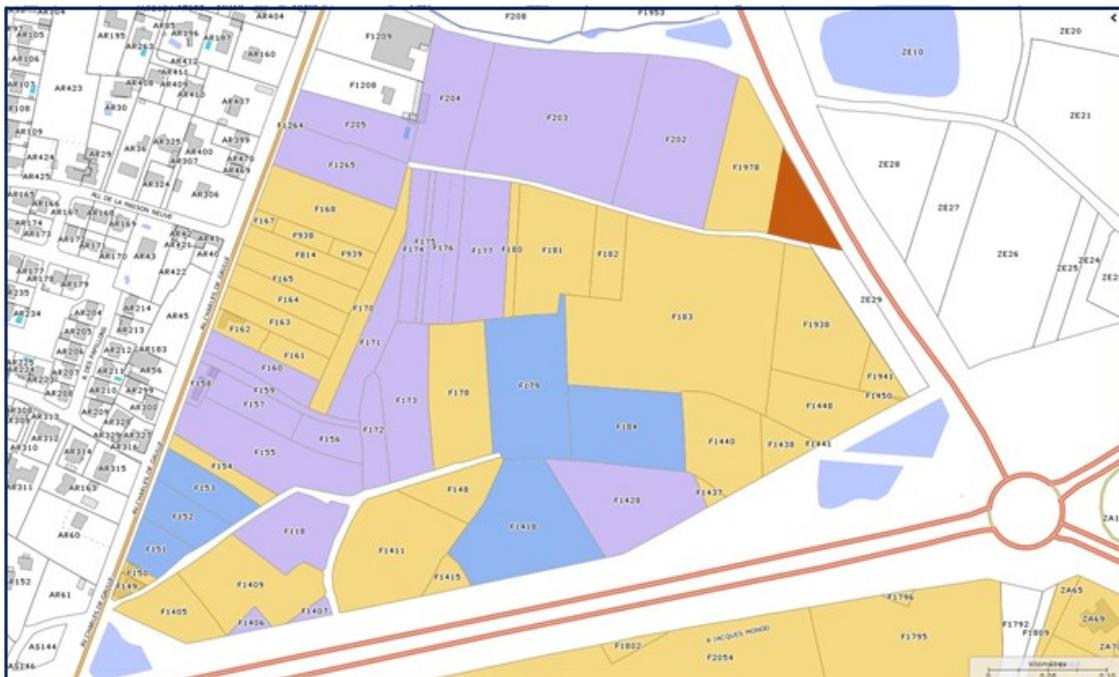
**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Simon AVRIL et Nicole LANDRIEU) de se prononcer favorablement sur l'acquisition de ce terrain dans les conditions précitées et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'acte correspondant.**

Commune Olonne sur Mer  
Vannerie Ilot Nord  
Acquisition GUIET



 PARCELLE CONCERNÉE

Km  
0 0.4



-  PROPRIETES LSOA
-  A ACQUERIR
-  SOUS COMPROMIS

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité

© carte. Agglomération des Sables d'Olonne - ©montage, L-B service aménagement Agglomération des Sables d'Olonne

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU VENDREDI 14 DECEMBRE 2018 –  
LES SABLES D'OLONNE AGGLOMERATION 3 avenue Carnot 85100 LES SABLES D'OLONNE  
Tél : 02.51.23.84.40 Fax : 02.51.32.02.87 Email : [info@isoagglo.fr](mailto:info@isoagglo.fr) Site : [www.isoagglo.fr](http://www.isoagglo.fr)

## 200. DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE FERME DE LUTTE CONTRE LA CHENILLE

Par une nouvelle délibération en date du 2 février 2018, le Comité Syndical a :

- Définitivement adopté une clé de répartition reposant sur la participation de ses membres au titre des exercices 2012 à 2016 (annexe 1),
- Décidé que le résultat 2017 du syndicat, soit 19 511,30€, serait réparti entre les membres conformément à la clé de répartition ci-dessus (annexe 2),
- Décidé d'évaluer à un euro les immobilisations inscrites à l'actif (annexe 3) et de les remettre à la commune de Talmont Saint-Hilaire,
- Pris acte de l'absence de passif du syndicat.

Afin de permettre la prise de l'arrêté préfectoral de liquidation du Syndicat Mixte Fermé de Lutte contre la Chenille Processionnaire du Pin, il convient que chacun des membres adopte les conditions de répartition de l'actif et de la trésorerie telles qu'exposées ci-dessus.

Par ailleurs, il est précisé que la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne n'ayant versé aucune participation au titre des exercices 2012 à 2016, elle n'entre pas dans le calcul de la clé de répartition.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur la répartition de l'actif du Syndicat Mixte Fermé de Lutte contre la Chenille Processionnaire du Pin.***

## 201. MESURE DE RENFORCEMENT DE LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES – PRISE EN CHARGE TOTALE DE LA DESTRUCTION DES NIDS

*Arrivée de Stéphane VIOLLEAU*

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la prise en charge financière intégrale de la destruction des nids de frelons à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019.***

## 202. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE MARIN MARAIS TARIF CONCERT « EILSOA » DU DIMANCHE 5 MAI 2019

Il est proposé de valider les tarifs suivants :

Catégorie	Tarif
Plein tarif	12 €
Tarif réduit (- de 12 ans)	6 €
Les élèves du conservatoire de moins de 18 ans	Gratuité

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la tarification de la billetterie du concert du dimanche 5 mai 2019, telle que présentée ci-dessus.***

203. EILSOA - CONCERT DU NOUVEL AN –CONTRAT DE CESSION

Le prix de vente du spectacle du concert du Nouvel An a été arrêté à 19 800 € (TVA non applicable art. 293 du Code Général des Impôts). Ce prix comprend, le spectacle monté et arrangé, la prise en charge des salaires des 46 musiciens et du backliner, la location du piano à queue et du camion nécessaire au transport des instruments ainsi que la prise en charge des repas des artistes. Le vente du spectacle fera l'objet d'un contrat de cession prévu à cet effet signé entre les Sables d'Olonne Agglomération (producteur) et la Ville des Sables d'Olonne (organisateur).

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le prix de vente du spectacle tel que présenté ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le contrat de cession s'y rapportant.***

204. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE Marin MARAIS :  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention s'y rapportant.***

205. CONVENTION DE PARTENARIAT « LE THEATRE VOYAGE EN VENDÉE »

Dans la continuité de la programmation culturelle départementale « Voyage en Vendée » initiée en 2013, le Conseil Départemental de la Vendée propose une nouvelle programmation en 2019 mettant à l'honneur : Balzac, Victor Hugo, Molière, Boulgakov, Marivaux. Au total, ce seront 12 spectacles donnés dans 19 villes du département du 3 novembre 2018 au 26 avril 2019.

La Communauté d'Agglomération :

- Prise en charge de la technique du spectacle (coût estimatif = 200 €)
- Prise en charge de la restauration des artistes ;
- Prise en charge du verre de l'amitié à l'issue de la lecture publique et de la représentation pour les artistes et invités ;
- Mise à disposition d'une personne de l'Action Culturelle et Solidaire pour l'accueil du public et la distribution du programme ;
- Si besoin aider à la diffusion des supports de communication.

La Ville du Château d'Olonne :

- Mise à disposition gracieuse de la salle de la Gargamoëlle et de la médiathèque Michel-Rimbaud ;
- Prendre en charge l'intégralité des frais d'électricité, de chauffage et de nettoyage des locaux mis à disposition ;
- Mise à disposition du régisseur technique, SSIAP 1 ;
- Mise à disposition de deux personnes pour l'accueil du public et la distribution du programme.
- Si besoin aider à la diffusion des supports de communication.

Le Département de la Vendée :

- Prise en charge de l'achat du spectacle et frais annexes (transports, voyages, hébergements, repas artistes) ;
- Prise en charge de la prestation de Julien Rochefort pour la lecture publique de poèmes ;
- Gestion de la réservation des billets d'entrée, encaissements et tous travaux relatifs à la billetterie du spectacle ;
- Responsable de l'envoi des invitations liées au spectacle pour les élus du territoire, selon une liste définie en amont par le Département ;
- Création et diffusion de la communication.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la convention de partenariat tripartite, telle que présentée ci-après et à autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à la signer.**

206. DSP PISCINES COMMUNAUTAIRES  
RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DU DELEGATAIRE RECREA

Il est consultable au siège de la Communauté d'Agglomération *Les Sables d'Olonne Agglomération*.

**Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2017 du délégataire des piscines communautaires.**

207. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS :  
AJOUT DE LA PISCINE DU REMBLAI

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider l'ajout de la piscine du Remblai à la liste des équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire.**

208. CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN COMPLEXE SPORTIF ET EVENEMENTIEL : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Simon AVRIL et vote contre de Nicole LANDRIEU) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement d'architectes Chabannes et Partenaires aux conditions définies ci-avant.**

209. SERVICE PREVENTION AUPRES DES SENIORS – GRILLE TARIFAIRE 2019

**Tarifs des actions**

Dénomination	Montant TTC par personne	Nombre de place/atelier
Atelier mémoire (cycle de 10 séances)	20 €	20 places
Atelier Feldenkrais (cycle de 10 séances)	20 €	20 places
Atelier sécurité routière (cycle de 4 séances)	20 €	20 places

Atelier « les clés d'un sommeil de qualité » (cycle de 6 séances)	20 €	8 places
Atelier « Comment gérer ses douleurs » (cycle de 5 séances)	20 €	8 places
Atelier « Bien dans sa tête, bien dans son corps » (cycle de 5 séances)	20 €	8 places
Atelier « Formez-vous aux gestes qui sauvent » (une journée de formation)	10 €	8 places
Atelier « Initiez-vous à la tablette numérique » (cycle de 10 séances)	20 €	12 places
Atelier « Consommez sans risques » (cycle de 6 séances)	20 €	12 places
Atelier « La piscine, un sport adapté face aux douleurs articulaires » (cycle de 8 séances)	20 €	10 places
Atelier « Partez à l'aventure des mots » (cycle de 6 séances)	20 €	12 places
Atelier « Rythmez votre vie » (cycle de 6 séances)	20 €	10 places
Les « Rendez-vous seniors »  <i>Dispositif pour les personnes isolées repérées par les services sociaux et d'aide à domicile</i>  Sortie payante (Cinéma – Visite au musée  Spectacles, théâtre  Sortie exceptionnelle de fin d'année	4 €     10 €	15 places/sorties

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Simon AVRIL) de valider la proposition de grille tarifaire pour les actions proposées par le service prévention seniors, telle que présentée ci-dessus.**

210. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LA COMPETENCE  
STATIONNEMENT

- le futur **parking intermodal de la Vannerie**, qui sera un parking de délestage en entrée d'Agglomération et pour lequel la DSP Transports Mobilité prévoit une desserte structurante en bus,

- le **parking du Vendée Globe**, dès à présent desservi par une ligne de bus structurante et la navette centre-ville l'été, le Département ayant émis un avis favorable pour la signature d'une convention de superposition d'affectations du domaine public.

En effet, le Département de la Vendée est gestionnaire de cet espace, sur le domaine public maritime, et délègue sa gestion à l'Agglomération via un contrat de Délégation de Service Public jusqu'au 31 décembre 2042.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence stationnement comme proposé ci-avant et d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de superposition d'affectation du domaine public de la place du Vendée Globe à intervenir avec le Département.***

211. PEPINIERE D'ENTREPRISES ET ESPACE FORMATION : ACTUALISATION DES TARIFS PROPOSITION DE GRILLE TARIFAIRE A PARTIR DU 1.01.2019
--

**a) Pépinière d'entreprises : Redevances**

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer à partir du 1.01.2019 l'actualisation de 2,10 % :***

***Bureau : 7,32 € HT/m<sup>2</sup>/mois (rappel tarif 2018 : 7,17 € HT/m<sup>2</sup>/mois)***

***Atelier : 3,45 € HT/m<sup>2</sup>/mois (rappel tarif 2018 : 3,38 € HT/m<sup>2</sup>/mois)***

**FORFAIT CHARGES :**

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1.01.2019 :***

***Bureau : 4,92 € HT/m<sup>2</sup>/mois (même tarif qu'en 2018)***

***Atelier : 0,50 € HT/m<sup>2</sup>/mois (même tarif qu'en 2018)***

**FORFAIT SERVICES :**

***Les charges incluses dans le forfait services étant constantes, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 1.01.2019 les mêmes tarifs qu'en 2018, soit 60 € HT/mois/entreprise.***

## BUREAUX

	Surface	Loyer HT du 1er au 12e mois	Forfait Charges* HT	Forfait Services HT	Redevance totale /mois HT
<b>Bureau 1</b>	15,50 m <sup>2</sup>	113,46 €	76,26 €	60,00 €	<b>249,72 €</b>
<b>Bureau 2</b>	19,15 m <sup>2</sup>	140,18 €	94,22 €	60,00 €	<b>294,40 €</b>
<b>Bureau 3</b>	20,80 m <sup>2</sup>	152,26 €	102,34 €	60,00 €	<b>314,60 €</b>
<b>Bureau 4</b>	21,00 m <sup>2</sup>	153,72 €	103,32 €	60,00 €	<b>317,04 €</b>
<b>Bureau 5</b>	28,85 m <sup>2</sup>	211,18 €	141,94 €	60,00 €	<b>413,12 €</b>
<b>Bureau 6</b>	30,05 m <sup>2</sup>	219,97 €	147,85 €	60,00 €	<b>427,82 €</b>
<b>Bureau 7</b>	24,00 m <sup>2</sup>	175,68 €	118,08 €	60,00 €	<b>353,76 €</b>
<b>Bureau 8</b>	24,00 m <sup>2</sup>	175,68 €	118,08 €	60,00 €	<b>353,76 €</b>
<b>Bureau 9</b>	24,00 m <sup>2</sup>	175,68 €	118,08 €	60,00 €	<b>353,76 €</b>

\* le Forfait Charges inclut les charges individuelles et communes

## ATELIERS

	Surface	Loyer HT du 1er au 12e mois	Forfait Charges** HT	Forfait Services HT	Redevance totale /mois HT
<b>Atelier 1</b>	51,50 m <sup>2</sup>	177,68 €	25,75 €	60,00 €	<b>263,43 €</b>
<b>Atelier 2</b>	58,50 m <sup>2</sup>	201,83 €	29,25 €	60,00 €	<b>291,08 €</b>
<b>Atelier 3</b>	78,40 m <sup>2</sup>	270,48 €	39,20 €	60,00 €	<b>369,68 €</b>
<b>Atelier 4</b>	82,15 m <sup>2</sup>	283,42 €	41,08 €	60,00 €	<b>384,50 €</b>
<b>Atelier 5</b>	99,30 m <sup>2</sup>	342,59 €	49,65 €	60,00 €	<b>452,24 €</b>
<b>Atelier 6</b>	116,00 m <sup>2</sup>	400,20 €	58,00 €	60,00 €	<b>518,20 €</b>
<b>Atelier 7</b>	133,45 m <sup>2</sup>	460,40 €	66,73 €	60,00 €	<b>587,13 €</b>
<b>Atelier 8</b>	145,00 m <sup>2</sup>	500,25 €	72,50 €	60,00 €	<b>632,75 €</b>
<b>Atelier 9</b>	200,00 m <sup>2</sup>	690,00 €	100,00 €	60,00 €	<b>850,00 €</b>

\*\* le Forfait Charges inclut les charges communes

**b) Pépinière d'entreprises : tarifs des prestations de services****TARIFICATION PEPINIERE****PRESTATIONS DE SERVICES (en € HT) au 01.01.2019**

<u>Service télécopie :</u>	
Page en émission (France)	0.17
Page en émission (Etranger)	0.83
Page en réception (au-delà de 5 pages)	0.03
<u>Service photocopie noir et blanc:</u>	
De 1 à 199 copies	0.085
De 200 à 499 copies	0.08
De 500 à 1000 copies	0.075
Plus de 1000 copies	0.065
<u>Service photocopie couleur :</u>	
Format A4 - de 1 à 5 exemplaires	0.16
plus de 5 exemplaires	0.11
<u>Traitement de texte :</u>	
L'heure de secrétariat	16.76
Sortie page étiquettes	2.10
<u>Plastification</u>	
A4	0.40
A3	0.80
<u>Reliure de document :</u>	
La reliure réalisée par le secrétariat	2.10
Fourniture pour reliure complète	1.15
<u>Prestations téléphoniques :</u>	
Ligne Autocom	selon relevé mensuel
<u>Envois postaux :</u>	selon tarifs de La Poste + 8 % de frais de gestion

**c) Espace formation (location des salles de réunion)**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer à partir du 1.01.2019 les tarifs suivants pour la location de salles :**

<b>Tarifs de location par salle au 01.01.2019</b>	
½ journée	25 € HT
journée	50 € HT
semaine	250 € HT
mois	1 000 € HT

#### 212.TARIFS VILLAGE NAUTIQUE

	HALLS 1, 2, 3
Année N	800 € nets
Année N+1	1 100 € nets
Année N+2	1 400 € nets

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de modifier les tarifs du village nautique comme présenté ci-avant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

#### 213. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIES POUR 2019

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote contre de Simon AVRIL et Nicole LANDRIEU) d'autoriser les dérogations au repos dominical aux dates suivantes, pour les communes du Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer :**

- **Dimanche 14, 21, 28 juillet 2019,**
- **Dimanche 4, 11, 18, 25 août 2019,**
- **Dimanche 1, 8, 15, 22, 29 décembre 2019.**

#### 214. MARCHÉ DE COLLECTE ET TRAITEMENT/VALORISATION DES BENNES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DES SABLES D'OLONNE

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer ledit marché avec Véolia Grandjouan pour un montant annuel de 115 136,10 € HT + prestations supplémentaires 1 (traitement bois) et 2 (traitement ferraille) d'un montant de 3 018, 87 € HT, soit 118 154, 97 € HT par an.**